

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ INDIVIDUALISATION À OUTRANCE DES PARCOURS

MAJ avril 2021

Les volumes horaires consacrés à l'individualisation des parcours des élèves ont explosé (+162 h en CAP, +55 h en Bac pro). Dans les textes, ces heures sont prévues pour la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix d'orientation.

1. L'AP DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET LES GRILLES HORAIRES

★En CAP : soutien, aide individualisée, tutorat, aide à la poursuite d'études ou de tout autre mode de prise en charge :

- 1ère année : 101,5 h (test de positionnement en français et maths);
- 2ème année : 91 h.

★En Bac pro:

- 2nde : 90 h « consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue du test de positionnement en français et maths et confortation ou détermination de son choix de spécialisation » ;
- 1ère : 84 h « poursuivre la construction de son projet » ;
- Terminale : 91 h organisées dans 2 modules « *insertion professionnelle et entrepreneuriat »* ou « *poursuite d'études »* [avec un « choix » en fin de 1ère qui devient définitif après le 1er trimestre de terminale].



Point de vigilance : avec l'aménagement de la co-intervention en terminale possibilité de gonfler encore plus les heures d'AP de 26 h en récupérant les 13 h du français et des maths-sciences!

2. DÉCRYPTAGE

Renforcement de l'école du socle au détriment de l'ouverture culturelle, artistique et scientifique.

L'orientation tend à prendre le pas sur l'enseignement. Passage d'une «éducation à l'orientation» qui reposait sur trois piliers (réflexion sur soi, connaissance des métiers, connaissance des formations) et sur un ensemble de moyens institutionnels spécialisés (CIO, PsyEN...) à une « orientation active » qui doit permettre un « parcours de découverte », une « accumulation de compétences » et une « construction d'un projet personnel et professionnel ». Il s'agit d'inculquer à l'élève « *la vente de soi* ». Ainsi l'élève devient responsable de sa propre employabilité.



3. Dangers et limites

◆ Une augmentation de la charge de travail

Notamment pour le·la prof principal·e (PP) dans le travail sur l'orientation :

- en 2nde « famille de métiers », il / elle accompagne l'élève dans le choix de sa spécialité ;
- en Tale : nomination de 2 PP dans le cadre de Parcours Sup « les PP accompagnent l'élève dans ses demandes et les attendus de la formation ». « Ils et elles rédigent l'avis formulé sur les fiches d'orientation après concertation lors du premier conseil de classe. Les PP portent une appréciation après concertation de l'équipe pédagogique sur les fiches Avenir. »



Tout en fermant les CIO et menaçant l'avenir des PsyEN, le ministère transfère aux enseignant·es la responsabilité de l'orientation des élèves, sans aucune formation digne des enjeux. Ces nouvelles responsabilités ne s'accompagnent d'aucune reconnaissance financière : pas de revalorisation de l'ISOE, seule avancée la nomination de deux PP en terminale.

Les heures d'AP doivent servir pour de la remédiation en enseignement disciplinaire. L'orientation doit rester l'apanage des PsyEN dont c'est le métier !

Un renforcement de la mise en concurrence des disciplines.

Chaque établissement décide de l'organisation de l'accompagnement personnalisé.

• Un tri qui se renforce.

Le choix des modules d'AP en fin de 1ère renforce encore la sélection par Parcoursup.

- Des heures d'AP rarement en effectifs allégés.
- Un aveu d'échec pour la réforme Blanquer.

L'affaiblissement de la formation est tel que cela impose un module « poursuites d'études ».



Dans le cadre du plan d'urgence la CGT revendique :

Abrogation de la réforme, suppression des dispositifs (chef-d'œuvre et co-intervention) et restitution des heures disciplinaires ;

Réduction des effectifs : 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP, des moyens pour dédoubler.